

■ Billet du mois

iel : doit-on inclure ce pronom dans la pratique médicale ?

Partie 1 – À propos de la langue française

“Le dictionnaire n'impose pas l'usage de mots mais accompagne les évolutions d'une langue vivante.”

“Tous les mots sont créés, tous les mots sont littéralement inventés ; ils résultent de processus plus ou moins longs, de créations plus ou moins immédiates, mais toujours situés socialement.”

~ Albin Wagener in “‘Iel’ : itinéraire d'une polémique”, *The Conversation*, 25/11/2021.



F. DIÉVERT
ELSAN clinique Villette, DUNKERQUE.

À l'automne 2021, le dictionnaire *Le Robert* a choisi de faire figurer le pronom “iel” dans son édition en ligne (Dico en ligne Le Robert), créant par là même une polémique médiatique. Ce pronom est une proposition de contraction des pronoms français “il” et “elle” ce qui, comme *they* en anglais, a pour objectif d'aider les personnes ne s'identifiant pas à un genre biologique à se définir. La définition qui en est donnée dans le dictionnaire *Le Robert* est la suivante “iel, iels : pronom personnel. RARE. Pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier et du pluriel, employé pour évoquer une personne quel que soit son genre. L'usage du pronom iel dans la communication inclusive. – REM. ON ÉCRIT AUSSI ielle, ielles.”

“Iel” est un néologisme apparu dans les années 2000, constituant un des exemples types de l'écriture inclusive. Il a surtout été utilisé dans les milieux LGBT, aussi dénommés LGBTQIA+, et son occurrence telle qu'elle est mesurée par Google Trends est restée stable et faible depuis 2004, pour atteindre un pic dans les recherches sur Google à la mi-novembre 2021, après une faible progression lors de l'été 2021 : Google Trends, sur une échelle atteignant 100 entre le 14 et le 21 novembre 2021, donne une occurrence entre janvier et novembre 2021 allant de 1 à 9 pour une retombée entre 7 et 10 à partir de mi-décembre 2021 avec, antérieurement à 2021, une occurrence dépassant rarement 3. Google Trends permet aussi de constater qu'en 2021, les deux régions à l'origine du plus de recherches sur le moteur Google concernant ce terme sont l'Auvergne et la Basse-Normandie et qu'entre 2004 et 2021, les régions affichant le plus souvent ce terme étaient la Bretagne et les Pays de la Loire, l'Île-de-France apparaissant en 17^e position sur 22.

Les acronymes LGBT et LGBTQIA+ désignent l'ensemble des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles, c'est-à-dire qu'ils désignent des personnes non hétérosexuelles, non cisgenres (un cisgenre est une personne dont l'identité de genre correspond à celle de son sexe biologique, le mot cisgenre est donc employé comme antonyme de transgenre) ou non dyadiques (terme qui fait référence à un ensemble binaire, sous-entendant ici uniquement deux genres, le féminin et le

■ Billet du mois

masculin). Le “+” parfois accolé au sigle LGBT a pour vocation d’inclure d’autres variantes d’identité de genre, de caractéristiques sexuelles ou d’orientation sexuelle, comme l’asexualité, la pansexualité ou la bispiritualité. Ce dernier terme désigne les personnes s’identifiant comme ayant un esprit à la fois féminin et masculin. Comme on le voit, le vocabulaire concernant le problème du genre et des orientations sexuelles ne cesse de s’enrichir de nombreux mots pour lesquels les non-avertis doivent parfois chercher la définition.

Le problème et le débat résultant de la reconnaissance d’un mot nouveau, le néologisme “iel”, par son inclusion dans un dictionnaire, peut faire envisager qu’il ne s’agit pas seulement d’un problème sociétal voire, par divers aspects, essentiellement politique et qu’il serait relativement étranger à la pratique de la médecine. De fait, il s’agit bien d’un problème que le médecin, et ce d’autant qu’il est citoyen, doit prendre en compte afin d’intégrer plusieurs des données de ce débat dans sa pratique, comme nous le verrons. Les principales données étant de comprendre le concept d’inclusion et ses évolutions et de comprendre certains déterminants de l’évolution de la langue française et de ses outils de promotion.

Dans une série de trois billets consécutifs, il va être envisagé de présenter quelques-uns des éléments à l’origine du débat concernant ce qui est dénommé “inclusion”, ses retentissements sur l’évolution de la langue et en quoi le médecin est concerné par ce concept devenu essentiel. Ces billets ont comme limite majeure de ne pas être rédigés par un linguiste ou un sociologue, mais par un médecin. Et, bien que ce soient des billets, ce qui suppose implicitement une prise de position, une difficulté importante pour son rédacteur est de tenter avec la plus grande neutralité possible de rendre compte des divers éléments d’un débat sociétal et pratique en cours dont le médecin est aussi partie prenante.

■ Les dictionnaires et le français

1. Deux types de dictionnaires

Parmi les différentes fonctions d’un dictionnaire de la langue française, l’une permet de distinguer deux types de dictionnaires : la qualité de l’usage de mots. Ainsi, on peut schématiquement dire qu’il y aurait, d’un côté, le dictionnaire de l’Académie française dont la mission est de fixer le bon usage d’un terme et, de l’autre côté, tous les autres dictionnaires dont l’objectif est d’apporter une définition d’un terme d’usage, que cet usage soit qualifié par certains de bon usage ou par d’autres de mauvais usage.

Pour le dire autrement, dès lors qu’un terme connaît un certain usage, qui dépasse notamment celui d’une utilisation restreinte ou spécifique à certains milieux, en particulier professionnels ou techniques, c’est-à-dire dès lors qu’il devient relativement public, les décideurs de la rédaction d’un dictionnaire, au terme de la veille exercée par ses collaborateurs, jugent que ce terme est suffisamment employé pour qu’il devienne nécessaire d’en fournir une définition par des lexicographes. À cet égard, le comité rédactionnel d’un dictionnaire ne porte pas de jugement de valeur sur le bon ou le mauvais usage de ce terme, il se contente d’en fournir la définition qui lui paraît la plus appropriée. En incluant le pronom “iel” dans leur édition en ligne et contrairement à ce que certains ont avancé, les rédacteurs du dictionnaire *Le Robert* n’ont donc pas eu *a priori* une attitude militante, mais ont voulu prendre en compte une évolution lexicale, sans volonté prescriptiviste. En d’autres termes, le fait qu’un mot soit inclus dans un dictionnaire ne signifie pas qu’on en impose l’usage ou que cet usage soit utile ou adapté. D’ailleurs, de nombreux mots sont dans le dictionnaire sans qu’on les utilise. L’objectif du dictionnaire n’est pas d’obliger à utiliser les mots, mais de proposer un inventaire des pratiques linguistiques communes,

répandues et en émergence. La montée des occurrences concernant “iel” lors de l’été 2021 dans le moteur de recherche Google pouvait donc justifier son inclusion dans un dictionnaire.

Dans les suites de la polémique, Charles Bimbenet, directeur général des Éditions Le Robert, a rendu compte des déterminants du choix fait par les rédacteurs de son dictionnaire d’y incorporer le mot “iel”. Il a ainsi écrit : *“Depuis quelques mois, les documentalistes du Robert ont constaté un usage croissant du mot ‘iel’. La fréquence d’usage d’un mot est étudiée à travers l’analyse statistique de vastes corpus de textes, issus de sources variées. C’est cette veille constante qui nous permet de repérer l’émergence de nouveaux mots, locutions, sens, etc. Le mot ‘iel’ a été discuté début octobre en comité de rédaction Le Robert, au cours duquel il a été décidé de l’intégrer dans notre dictionnaire en ligne : si son usage est encore relativement faible (ce que nous avons souligné dans l’article en faisant précéder la définition de la marque ‘rare’), il est en forte croissance depuis quelques mois. De surcroît, le sens du mot ‘iel’ ne se comprend pas à sa seule lecture – dans le jargon des lexicographes, on dit qu’il n’est pas ‘transparent’ –, et il nous est apparu utile de préciser son sens pour celles et ceux qui le croisent, qu’ils souhaitent l’employer ou au contraire... le rejeter. Est-il utile de rappeler que Le Robert, comme tous les dictionnaires, inclut de nombreux mots porteurs d’idées, présentes ou passées, de tendances sociétales, etc. ? Ce qui ne vaut évidemment pas assentiment ou adhésion au sens véhiculé par ces mots. Dit plus clairement : ce n’est pas le sujet pour nos lexicographes. La mission du Robert est d’observer l’évolution d’une langue française en mouvement, diverse, et d’en rendre compte. Définir les mots qui disent le monde, c’est aider à mieux le comprendre.”*

À titre indicatif et d’exemple, tant que l’anglicisme *cluster* n’était principalement employé que par des épidémiolo-

gistes, ce terme ne figurait pas dans les principaux dictionnaires. Lorsque ce terme a été largement utilisé par des épidémiologistes dans les médias au début de la pandémie de COVID-19, contaminant ensuite le public non épidémiologiste, les principaux dictionnaires en ont affiché une définition.

2. Deux réflexions complémentaires

La première réflexion concerne les déterminants d'un choix. Dans les dictionnaires plus anciens, comme *Le Littré* par exemple, les mots inclus dans le dictionnaire étaient essentiellement ceux présents dans la littérature et non les termes de grand usage mais non transcrits par des auteurs littéraires. *Le Littré* assortit ainsi chacune de ses définitions de plusieurs exemples qui sont des phrases issues d'ouvrages des grands auteurs littéraires. À l'époque actuelle, n'analyser que la littérature ne suffit pas pour évaluer un usage : il n'y a qu'à penser aux milliards de messages échangés sur les réseaux sociaux quotidiennement pour rendre compte que les évolutions du langage peuvent être importantes et avoir une diffusion quasi instantanée. La veille des lexicographes doit donc prendre en compte cette donnée et effectuer une analyse statistique des occurrences afin de déterminer en termes absolus, relatifs et en matière d'évolution à partir de quel moment un mot doit être inclus dans un dictionnaire.

Après l'abord quantitatif, la deuxième réflexion concerne l'abord qualitatif. Il est en effet fort probable que le choix d'inclure ou pas un mot dans un dictionnaire puisse procéder d'une analyse qualitative et subjective. Dans ce choix entrent en compte la sensibilité du comité de rédaction aux problèmes sociétaux et politiques et probablement la politique éditoriale du dictionnaire. Ainsi, en matière de politique éditoriale, certains éléments laissent penser qu'il semble plus logique que le terme "iel" soit d'abord apparu dans *Le Robert*, plutôt que dans le dictionnaire *Larousse*.

Ainsi, selon Wikipédia, "en 1967, lors de la sortie de la première édition du dictionnaire *Le Petit Robert*, Le Nouvel Observateur écrit : 'Enfin un dictionnaire de gauche !'" et Alain Rey, son ancien et défunt rédacteur en chef, écrivait dans la postface de l'édition de 2007 du *Petit Robert* : "L'idéologie de l'élite, des couches supérieures, ignore superbement ou juge sévèrement [...] tout autre usage que le sien. Au contraire le *Petit Robert* est ouvert à la diversité, à la communication plurielle ; il veut combattre le pessimisme intéressé et passéiste des purismes agressifs comme l'indifférence molle des laxismes. Le français le mérite." Même si le rédacteur en chef actuel s'en défend avec des arguments rationnels, le choix fait d'inclure "iel" dans son dictionnaire semble aussi relever d'une raison idéologique et peut ainsi prêter à controverse, voire polémique, qui dans ce contexte sera alimentée par la droite de l'échiquier politique. Et ce fut bien le cas.

3. L'Académie française

Il en va tout autrement de l'Académie française. Fondée en 1635, ses statuts stipulent que sa principale mission est de "travailler, avec tout le soin et toute la diligence possibles, à **donner des règles certaines** à [la langue française] et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences". En d'autres termes, par ses statuts, cette Académie a la mission de dire ce qu'est à la fois le bon usage et la bonne orthographe d'un terme.

L'outil principal par lequel elle s'acquitte de cette mission est le *Dictionnaire de l'Académie française*, dont on peut conclure que, si un terme n'y figure pas, c'est qu'il n'a pas lieu d'être utilisé. Ainsi, par exemple, en janvier 2022, le terme *cluster* n'était toujours pas référencé dans l'édition en ligne de ce dictionnaire, ce qui indique implicitement qu'il ne devrait pas être employé. Les académiciens l'ont d'ailleurs précisé sur leur site : "L'épidémie de coronavirus a touché notre pays, comme beaucoup

d'autres. La presse et le gouvernement s'efforcent de donner toutes les informations utiles en évitant de créer des vagues de panique. Mais à côté du virus, et plus vite que lui, s'est répandu un anglicisme sur l'utilité duquel on peut légitimement s'interroger, le mot *cluster*. Les dictionnaires bilingues indiquent que ce mot a, entre autres sens (parmi lesquels celui de 'bouquet'), ceux d'"amas", d'"agglomérat", de 'groupe', auxquels on pourrait adjoindre des synonymes comme 'agrégat' ou 'foyer'. On recommandera donc vivement l'usage de l'une ou l'autre de ces formes si l'on veut s'adresser à des francophones, plutôt qu'un terme étranger, forcément moins bien compris."

4. Synthèse

Dès lors que, dans certains textes, le terme "iel" est utilisé, dès lors que son utilisation ou les recherches le concernant augmentent, dès lors que les lecteurs de ce terme se posent la question de sa signification, il est logique qu'un voire plusieurs dictionnaires en précisent la définition. Tout comme ce serait le cas par exemple d'un anglicisme récent et d'utilisation croissante tel que le mot "wokisme", qui est aussi un néologisme.

À cette aune, la démarche des lexicographes du dictionnaire *Le Robert* est simple et logique puisqu'ils incluent dans leur dictionnaire un pronom pour lequel il leur est apparu qu'il existe un certain usage. Pour ceux qui ont créé ce terme, il a été conçu et proposé pour répondre à des manques grammaticaux patents qui, selon eux, n'existent pas dans d'autres langues. Le problème posé par cette démarche et la polémique en ayant résulté sont beaucoup plus liés à des déterminants sociaux et politiques dont certains seront exposés dans les lignes qui suivent.

■ La langue française

La langue française a plusieurs particularités et certaines seront citées ci-après.

I Billet du mois

1. Une seule langue pour tout un territoire

“L'événement majeur de l'histoire culturelle de l'Europe du Haut Moyen-Âge (v-x^e siècle) est 'l'invention' des langues qualifiées plus tard de 'nationales'. Ce morcellement linguistique est le signe le plus manifeste de la fin de l'Antiquité gréco-romaine marquée par la coexistence de deux langues, le latin et le grec, et du début d'une période nouvelle dominée par l'appropriation d'une langue par une 'nation'.” Comme l'écrit donc Marc Nouschi (in *Petit atlas historique de la culture en Occident*, Armand Colin), une des particularités de la langue française est que la langue aujourd'hui utilisée, c'est-à-dire celle reconnue comme langue nationale unifiant le territoire français, a été initialement ce que l'on peut qualifier de langue régionale qui était la langue romane parlée en Île-de-France. Au xvi^e siècle, la France était alors un territoire réduit, administré par un roi, territoire qui, par les actions de ce roi et de sa descendance, puis par les actions d'autres régimes politiques et au terme de moult péripéties s'est agrandi à l'ensemble des régions constituant la France actuelle.

Au xvi^e siècle, date de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) faisant de la langue romane parlée en Île-de-France la langue administrative officielle du royaume, la Bretagne, le Grand Est, le royaume de Navarre, le Comtat Venaissin, la Savoie n'étaient pas sous la dépendance de la couronne du Roi de France par exemple. À titre indicatif, c'est le duché de Savoie qui a été la première région à adopter officiellement la langue française, et ce dès le xiv^e siècle, bien avant son annexion à la France en 1860. Le français est donc une des langues vernaculaires qui était parlée dans une des régions de ce qui est la France actuelle et région qui n'était qu'une partie du royaume de France d'alors.

Tout à la fois dans une optique nationaliste, ou plutôt royaliste à l'époque,

et dans un souci de simplification, notamment administrative, il était et il est logique de promouvoir l'usage d'une seule et même langue sur tout un territoire soumis à une même administration. Au xvi^e siècle, il y avait dans le royaume de France de très nombreuses langues et notamment plusieurs adaptations régionales du latin, comme la langue romane vernaculaire qui, en Île-de-France, a été dénommée le français et de multiples langues régionales dénommées ultérieurement patois, proches du latin dans le Sud et du celtique dans le Nord et ce, en sus du latin usuel et du latin universitaire dit latin cicéronien.

Le sentiment nationaliste et la simplicité d'utilisation d'un unique et même langage font partie des éléments mis en avant par les personnes s'opposant à une modification de la langue française, qu'elles qu'en seraient la raison et la nature. Ces personnes semblent craindre une dislocation de valeurs qu'ils supposent pouvoir rassembler le plus grand nombre de citoyens sur un territoire donné. Ces personnes sont désignées comme conservatrices et souhaitent qu'un usage unique et de référence de la langue française soit transmis immuablement de génération en génération. D'autres sont pour une modification progressive voire radicale et rapide de la langue afin qu'elle s'adapte à de nouvelles réalités sociétales. Enfin, une grande masse de personnes sont perplexes car, doutant de ce que demain sera fait et ayant du mal à assumer un monde dont elles semblent ne pas être fières, il leur devient difficile de savoir ce que l'éducation doit transmettre aux nouvelles générations.

On comprend donc qu'il existe différentes approches et divers usages de la langue française. Une approche souhaite qu'elle soit immuable, une autre qu'elle soit profondément remaniée et un vaste ensemble médian, conformiste, qui utilise les mots dès lors qu'ils sont régulièrement usités. Cette dernière approche, supposée neutre par rapport aux deux

autres, est toutefois la plus perméable à une modification profonde de la langue, tant elle est sujette à une influence des publicitaires et aux influences étrangères conduisant à utiliser abondamment des anglicismes et des néologismes en place de mots strictement équivalents et traditionnels.

2. Une langue n'est socialement pas neutre

“La langue a été vue comme conception du monde (ce qu'on appellera plus tard 'vision du monde'), soit comme révélatrice du mode de vie d'une société et de ses valeurs culturelles, soit comme révélatrice de la structure sociale et de changements survenus au sein de la société, soit enfin comme une structure linguistique en corrélation avec les structures de la société.” Comme l'écrit donc Jeanine Fribourg (cité dans Baylon C., *Sociolinguistique*, Armand Colin), comme toutes les langues, la langue française n'est socialement pas neutre. Son usage reflète la structure d'une société et notamment la classe sociale d'appartenance du locuteur, mais aussi entre autres son origine géographique et ses idées.

Ainsi, par exemple, une simple modification d'une expression caractérisant le fait que le repas du soir est prêt distingue deux catégories de personnes, celles qui disent “le dîner est servi” et celles qui disent “le repas est servi”. Les premières personnes ont plus de probabilité d'appartenir à un milieu dont le niveau d'éducation est supérieur à celui des deuxièmes. D'ailleurs, à une époque, plusieurs types de langages étaient distingués : l'aristocratique, le bourgeois, le petit-bourgeois, le populaire et, enfin, l'argot.

Comme on le voit, ces termes désignent des classes sociales et, dans l'esprit de cette époque, seul le langage aristocratique était reconnu comme devant fixer la règle du bon usage. Celui-ci pouvant prendre des tournures particulières dont

l'esprit perdure pour certaines. Ainsi, à une personne jugée de rang inférieur, on devait dire "Bonjour" mais, à une personne jugée de rang supérieur, on devait dire "Bonjour Madame" ou "Bonjour Monsieur" et surtout pas l'inverse. Une personne entrant dans un magasin devait ainsi dire "Bonjour" à la serveuse qui devait lui répondre "Bonjour Madame". À l'extrême limite, quel que soit l'âge de la serveuse, la cliente pouvait dire "Bonjour Mademoiselle" mais surtout pas "Bonjour Madame". La société a évolué et ses usages ont été modifiés.

Une langue reflète aussi une région ou l'origine géographique de son locuteur comme peuvent l'illustrer deux exemples : si vous n'êtes pas du Nord, savez-vous ce qu'est une wassingue (à prononcer ouassingue) ? C'est tout simplement le nom local de la serpillière. Par ailleurs, selon sa région d'habitation, le mot "abeille" aura des noms très différents : mouche à miel dans le centre de la France, avette en Vendée, aveille en Savoie, mouchette et essette dans le Grand Est et abeille surtout dans l'ancien pays d'Oc.

3. Une langue qui évolue

C'est le propre d'une langue que d'évoluer et ce, sur de très nombreux aspects. Ce peut être la syntaxe (comme par exemple dans les premiers siècles de notre ère, la perte des déclinaisons latines et la modification de la conjugaison dans les latins vernaculaires), la phonétique (comme par exemple la confusion entre les voyelles toniques dans les premiers siècles de notre ère puis la disparition des voyelles finales au VIII^e siècle), la sémantique ou l'orthographe comme nous le verrons dans quelques exemples ci-après.

Ainsi, par exemple, le titre de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1664 était *Le Dictionnaire de l'Académie françoise dédié au Roy*, titre comprenant deux mots qui ne sont plus employés tels quels actuellement.

Et cette évolution est parfois assez paradoxale sur plusieurs aspects.

Ainsi, par un autre exemple, le mot "énervé" signifie aujourd'hui exactement le contraire de ce pourquoi il avait été créé. Si l'on regarde sa construction, ce terme désigne un être vivant dont les nerfs ont été retirés et donc il qualifiait quelqu'un de lent et d'apathique. Au terme d'un processus évolutif particulier, il désigne maintenant quelqu'un d'excité, d'agité. Faut-il être puriste et respecter l'étymologie de ce mot et son usage premier ? Ou faut-il évoluer avec son temps et reconnaître l'usage commun qu'a ce mot aujourd'hui afin de tous parler une même langue et même si, pour les lexicographes, ce nouvel usage peut prêter à sourire ?

Un autre exemple d'évolution est constitué par le terme "achalandé", qualifiant initialement un magasin qui a de nombreux clients (le terme dérive du mot "chaland") alors qu'aujourd'hui, il désigne plutôt le fait qu'il a de nombreuses marchandises.

Encore une évolution particulière : le mot "impact". Il désigne le choc, la collision et, par extension, le choc que fait un projectile sur une surface (neutre ou vivante) ou la trace qu'y a laissée ce projectile (un impact de balle par exemple). Par une évolution particulière, ce terme dont le sens est assez restreint et précis a progressivement remplacé ceux de "conséquence", "influence", "répercussion", "effet" au point de quasiment faire disparaître ces termes du langage de certains qui vont même jusqu'à créer des néologismes tels "impacter" ou "impactant". Il y a probablement là une influence de la langue anglaise. Comme cette dernière influence aussi une modification d'utilisation de nombreux termes. Ainsi, nombreux sont ceux qui utilisent le mot "méthodologie" (ce qui signifie étude de la méthode) en place de "méthode", "limitations" (ce qui signifie action de fixer des limites) au lieu de "limites" (terme qui a plu-

sieurs significations, mais pas celle de limitation, et qui a notamment comme définition "*ligne déterminant le début ou la fin d'une étendue*", "*début ou fin d'un espace de temps*" et "*point où peuvent ou doivent s'arrêter une influence, une action*"), etc.

En synthèse, toute langue évolue, ne cesse de se modifier et connaît des paradoxes et des difficultés. Parmi celles-ci, outre les problèmes orthographiques, il peut y avoir divers mots pour nommer un même objet (synonymes, pléonasmes...), il peut y avoir plusieurs sens pour un même mot (on dit alors qu'il est polysémique) et il peut y avoir plusieurs prononciations pour un même mot.

Et c'est ainsi, comme toutes les langues, que va le français... Alors que penser de son évolution s'il n'existait pas une institution chargée de fixer et de rappeler ses règles de bon usage ?

4. Une institution en charge de définir le bon usage

Une autre particularité de la langue française est que l'édification de ses règles de bon usage a été confiée en 1635 à une société qui a été dénommée Académie française. Elle a été initialement constituée de littérateurs latinisants, tous hommes, une grande partie étant aristocrates ou issus de la grande bourgeoisie et 40 % étant nés à Paris, constituant ainsi les représentants de la classe sociale supérieure dans le royaume de France. En concordance avec le milieu social dans lequel ils évoluaient, ses membres ont fait des choix initiaux concernant ce qu'ils considéraient comme devoir être la règle et le bon usage du français, choix qui perdurent en 2022. Et, de fait, ces choix rendent l'usage écrit mais aussi oral de la langue française parfois difficile.

Parmi ces choix, au lieu d'adopter une écriture phonétique de la langue, il a été jugé plus utile, pour ne pas dire élitiste, de retenir l'étymologie supposée des mots pour en fixer l'orthographe. C'est

■ Billet du mois

ainsi que de nombreux mots conservent des lettres dont on ne sait, quand on les découvre, si elles doivent ou non être prononcées. Il en va ainsi du *q* de cinq (ici, historiquement, la prononciation du *q* étant dépendante du fait que le mot est suivi ou non d'un autre), du *g* de vingt et de doigt, du *p* de sculpture, de rédempteur, de somptueux ou de sept.

De même, il est parfois difficile de dire comment certaines lettres doivent être prononcées comme le *ch* d'almanach ou de Auch, le *x* d'Auxerre et celui de Bruxelles mais aussi les *x* d'exercice, d'extrémité et de deuxième, le *og* de de Broglie et pourquoi prononce-t-on Didier Raoulte mais Michel Foucau alors que les deux noms ont la même terminaison avec un *l* et un *t* (Raoult et Foucault)?

Surtout, cette élite exclusivement masculine a décrété que le masculin devait primer sur le féminin. Et ici, deux visions des choses peuvent être envisagées. La première est que le féminin a gardé une autonomie spécifique alors que le masculin pouvait, en devenant une forme neutre, être aussi féminin, et la seconde est que cette décision a privilégié le genre masculin comme devant "l'emporter" sur le genre féminin.

Dans la première appréciation, on peut envisager que le choix qui a été fait

consistait à créer un genre neutre, qui toutefois prenait l'aspect du masculin, puisque l'esprit de ce choix est que le masculin, en français, comprend le féminin, et qu'il devient par là-même le genre de référence. La forme masculine des pronoms, mais aussi des noms et des adjectifs, joue le rôle de forme neutre, ni masculine ni féminine, ou plutôt masculine et féminine en même temps. C'est la raison pour laquelle la création d'une forme neutre n'est pas apparue appropriée, le masculin ayant été décrété forme neutre ou bisexuée, réunissant les deux genres.

Dans la seconde appréciation, peu importe le nombre de mots féminins précédant un adjectif, dès lors qu'il y a un seul mot masculin, qui est alors qualifié d'éponyme, l'adjectif doit s'accorder avec ce seul mot masculin. Ainsi, on doit dire et écrire "ce corbeau, ces 200 hirondelles et ces 300 tourterelles sont très beaux", et non pas "sont très belles". Si cela a l'avantage d'une certaine simplicité et de la clarté, cela pose un problème devenu majeur au fil des évolutions sociétales puisque cela sous-entend que, si le langage est ainsi fait, la vie est aussi ainsi faite et que donc l'homme doit toujours avoir la prééminence sur la femme. Et plus encore, ce concept, parce qu'il est intégré dans le langage, s'enracine dans les esprits dès la plus petite enfance. Cette vision fait que cette

règle grammaticale apparaît dorénavant archaïque et injuste : elle est discriminante et excluante, donc non tolérable aujourd'hui.

Certains diront "autres temps, autres mœurs", peut-être, mais comment modifier ce phénomène aujourd'hui ?

■ En synthèse

Une langue est le produit et le reflet d'une société et, au sein d'une même langue nationale, il existe divers usages reflétant diverses catégories de locuteurs. Le mot "iel" a été proposé pour qu'une catégorie soit considérée comme incluse dans la langue : le médecin doit-il utiliser le mot "iel" pour répondre à cette demande ? Il semble nécessaire pour pouvoir envisager la réponse à cette question de rappeler ce qu'est le concept d'inclusion. Ce sera l'objet du billet du prochain numéro de *Réalités Cardiológicas*.

L'auteur a déclaré les conflits d'intérêts suivants : honoraires pour conférences ou conseils ou défraiements pour congrès pour et par les laboratoires : Alliance BMS-Pfizer, Amgen, Astra-Zeneca, Bayer, BMS, Boehringer-Ingelheim, Daiichi-Sankyo, Ménarini, Novartis, Novo-Nordisk, Pfizer, Sanofi-Aventis France, Servier.